

Analyse

Tax Shift du gouvernement Michel

Une première analyse des dégâts (version 2)

Pauline van Cutsem
Nabil Sheikh Hassan

1. Introduction

Le 23 juillet dernier, le gouvernement Michel a présenté son grand tax shift, un des projets centraux de la législature, ainsi qu'un accord sur le budget 2016. Après la présentation des quelques mesures dans la presse, nous nous sommes basés sur le peu d'information disponible, à savoir un tableau du conclave budgétaire de juillet 2015 (cf. annexe), pour effectuer une première analyse chiffrée.

Sur base de ces informations, nous vous présentons cette analyse, basée exclusivement sur les chiffres globaux du tax shift entre 2015-2018. Globalement, cela s'annonce être un désastre pour les citoyens, pour le maintien d'une sécurité sociale et de services publics forts et de qualité.

Ce document se centre sur l'analyse du tax-shift avec un **choix méthodologique assumé**, qui vous est expliqué pour information en annexe. L'examen du budget ne sera pas fait ici car le document fourni par le gouvernement reste évasif. Les deux seules informations qui sont suggérées quant au budget 2016 sont les suivantes :

- Entre 2015-2018, le gouvernement aura pris pour **3,683 milliards d'euros** de mesures d'économie qui ont déjà été planifiées et actées.
- L'effort devant permettre un retour à l'équilibre budgétaire en 2018 s'élevant à 4,602 milliards, il restera encore au gouvernement à trouver d'ici 2018, au-delà de ce tax-shift, **1 milliard d'économies** pour atteindre l'équilibre. En effet, les mesures prises dans le cadre du « tax-shift » de juillet 2015 ne semblent pas avoir comme objectif prioritaire de contribuer à l'assainissement budgétaire. Ce tax-shift libère 7,4 milliards € via de nouvelles économies et recettes, qui sont presque entièrement réinjectées dans de nouvelles mesures à hauteur de 7,2 milliards.

Pour opérer une analyse, le contenu du tax shift doit être observé en deux temps :

- Il faut examiner ce que le gouvernement va financer grâce au tax shift : quelles sont donc les politiques financées ? à quoi va servir l'argent dégagé ? quelles sont les tendances ?
- Il faut aussi examiner d'où le gouvernement tire l'argent pour financer les mesures. Qui participe au financement du tax shift ? A quelle hauteur ?

Le tableau à la page suivante (table 1) reprend les principales mesures de l'accord. D'un côté, le gouvernement annonce allouer un total de 7,2 milliards à des mesures nouvelles entre 2015 et 2018. De l'autre, le gouvernement finance ce tax shift sur cette période à hauteur de 7,4 milliards (dégageant ainsi un surplus, sans doute destiné à un ajustement budgétaire ultérieur). Décrivons à présent les grandes masses en présence.

Dans le haut du tableau, on peut distinguer les diverses allocations du tax shift ou autrement dit, à quoi est utilisé l'argent. Le gouvernement Michel alloue 41,1% du tax shift à des mesures en faveur des entreprises et 58,9% à des mesures en faveur des citoyens. Dans les mesures envers les citoyens, certaines mesures concernent les travailleurs (41,5% du tax shift) et d'autres les allocataires sociaux (17,4%).

Dans le bas du tableau, on distingue les différentes origines de l'argent utilisé. Il provient avant tout d'économies dans la sécurité sociale (22,8% de l'argent trouvé), puis d'augmentation d'impôts indirects tels les augmentations de TVA et d'accises (21,7% de l'argent trouvé), ensuite de la fiscalité non liée au travail (dont une partie seulement provient du capital). Ensuite, le gouvernement va puiser des ressources issues des charges d'intérêts (12,7%), puis d'un effet retour escompté des mesures du tax shift mentionnées dans le haut du tableau 1. Le gouvernement estime cela à 8% du financement, ce qui semble plus qu'ambitieux. Enfin, le gouvernement attend des ressources d'une régularisation fiscale (une quatrième déclaration libératoire unique) et de revenus fiscaux divers (4,4%) ainsi que d'une amende au secteur de la distribution pour entente illégale (2,3%).

2. Analyse des mesures financées par le tax shift

Commençons notre analyse par le **haut du tableau et l'utilisation des moyens** du tax shift. Il convient dès à présent de souligner le fait que le tax-shift, présenté par le gouvernement en juillet, n'est pas un nouveau plan à plus de 7 milliards. Des mesures avaient déjà en fait été annoncées. Elles sont en rouge dans le tableau : le pacte de compétitivité (réductions de cotisations diverses) et mesures pour les start-ups annoncé sous Di Rupo et confirmé par Michel, quelques mesures pour le pouvoir d'achat des indépendants et des bas salaires ainsi que l'enveloppe bien-être. Ces mesures sont parfois nommées dans la presse « tax-shift 1 » par opposition à celles nouvellement décidées ce 23 juillet 2015, appelées « tax-shift 2 ». Par ailleurs, annoncer l'enveloppe bien-être comme partie d'un tax shift est a minima un abus de langage : c'est une mesure sociale, impulsée par les interlocuteurs sociaux, encadrée par une loi issue du gouvernement précédent et qui ne relève pas de la volonté d'un tax shift de ce gouvernement. Soyons attentifs au risque que ce gouvernement se l'approprie, en la présentant comme un geste aux plus démunis, alors que ce soutien était garanti.

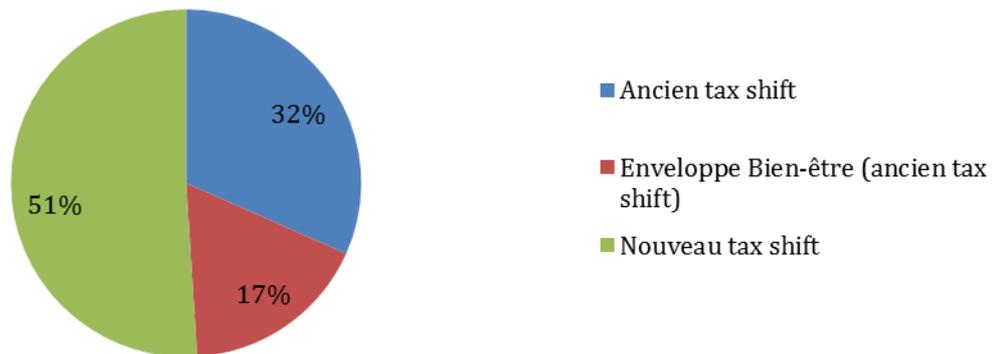
Table 1: Tableau du contenu du tax shift (2015-2018) - unités en millions d'euros

Ce qu'on fait avec l'argent (2015-2018)		
TOTAL	7224	100,0%
Mesures en faveur des entreprises	2970	41,1%
Pacte de compétitivité	960	13,3%
Mesures pour les startups	30	0,4%
Diminution des cotisations patronales	1320	18,3%
Mesures pour les indépendants	430	6,0%
Autres mesures	230	3,2%
Mesures en faveur des citoyens	4254	58,9%
Mesures en faveur du pouvoir d'achat des travailleurs	2996	41,5%
Soc. Werkbonus bas salaire	119	1,6%
Frais forfaitaires	900	12,5%
Indépendants	150	2,1%
Bas salaires	127	1,8%
Mesures nouvelles pour bas et moyen salaires	1700	23,5%
Mesures en faveur du pouvoir d'achat des allocataires sociaux	1258	17,4%
Enveloppe bien-être	1253	17,3%
Adaptation pensions pour enveloppe bien-être	5	0,1%
D'où vient l'argent (2015-2018)		
TOTAL	7456	100,0%
Economie dans la sécurité sociale	1703	22,8%
Economies en Soins de santé et mutualités	385	5,2%
Mesures d'économie en sécurité sociale de l'accord de gouvernement (à définir)	700	9,4%
Economies en Chômage	293	3,9%
Autres mesures d'économie dans la sécu	325	4,4%
Effet retour escompté (hasardeusement)	600	8,0%
Charges d'intérêts	950	12,7%
Augmentation d'impôts (TVA, ascises, ...)	1620	21,7%
Diminution de dépenses de l'Etat (redesign et prudence budgétaire)	650	8,7%
Relèvement de la fiscalité non liée au travail	1429	19,2%
Fiscalité sur le capital (caïman, spéculation, précompte à 27*)	638	8,6%
Fraude fiscale	175	2,3%
Autres mesures (immobilier institutionnel, Belfius, ...)	616	8,3%
One-Shot (amende secteur distribution)	174	2,3%
Régularisation fiscale (DLU 4ème) et revenus fiscaux divers	330	4,4%

rouge = anciennes mesures

En observant le graphe 1, on remarque que le nouveau tax shift (nouvelles mesures du tax shift 2) pèse pour moitié (51%) de l'ensemble présenté par le gouvernement. Le reste est composé à 17% de l'enveloppe bien-être et à 32% de l'ancien tax shift.

Graphe 1. Ce que l'on fait avec l'argent - Tax Shift 1 VS Tax Shift 2 (2015-2018)

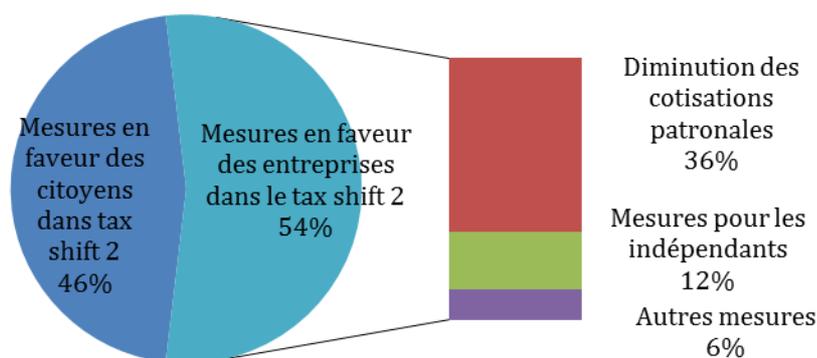


Cette précision faite, analysons tout de même l'intégralité du grand plan présenté par le gouvernement. Quelles sont les mesures destinées aux entreprises et quelles sont celles destinées aux travailleurs ?

En considérant l'ensemble du tax shift (tax shift 1+ tax shift 2) présenté par le gouvernement, les travailleurs avec ou sans emploi bénéficient de 58,9% du tax shift (soit 4,254 milliards) et les entreprises de 41,1% (soit 2,970 milliards). Cependant, si on suit la logique où l'enveloppe bien-être ne fait pas partie du tax shift mais bien d'une loi encadrant déjà son utilisation, alors les mesures cumulées des deux tax shift concernent à 50% les entreprises et 50% les citoyens. **Si l'on se concentre sur le tax shift deuxième mouture, alors 46% du montant va aux citoyens et 54% aux entreprises.**

Quand on regarde les nouvelles mesures prises pour les travailleurs, il y a de quoi être effrayé. Les mesures nouvelles ont été annoncées sur les bas et moyens salaires mais à l'heure actuelle nous n'avons aucune certitude que les bas salaires en bénéficieront réellement. Plus encore, ce geste envers cette partie de la population cache mal une autre réalité : le financement du tax shift est essentiellement porté de manière uniforme par les citoyens, travailleurs avec ou sans emploi. On verra plus loin que ce que le gouvernement semble ici donner d'une main à ces bas et moyens salaires, il le reprend de l'autre.

Graphe 2. Ce que l'on fait avec l'argent dans le tax shift 2 - Citoyens vs Entreprises



En ce qui concerne les mesures destinées aux entreprises dans le deuxième volet du tax shift (on ne s'attardera pas ici sur ce qui a déjà été acquis par la FEB et consorts lors du gouvernement Di Rupo et au début de cette législature), le graphe 2 montre que 36% du tax shift 2 va en réduction de cotisation patronales (soit 1,320 milliards), 12% pour les indépendants et 6% pour d'autres mesures. Il est désormais visible aux yeux de tous que ce gouvernement semble privilégier davantage les grandes entreprises par des réductions linéaires de cotisation avec un impact incertain sur l'emploi que par des mesures pour les petites entreprises ou les indépendants.

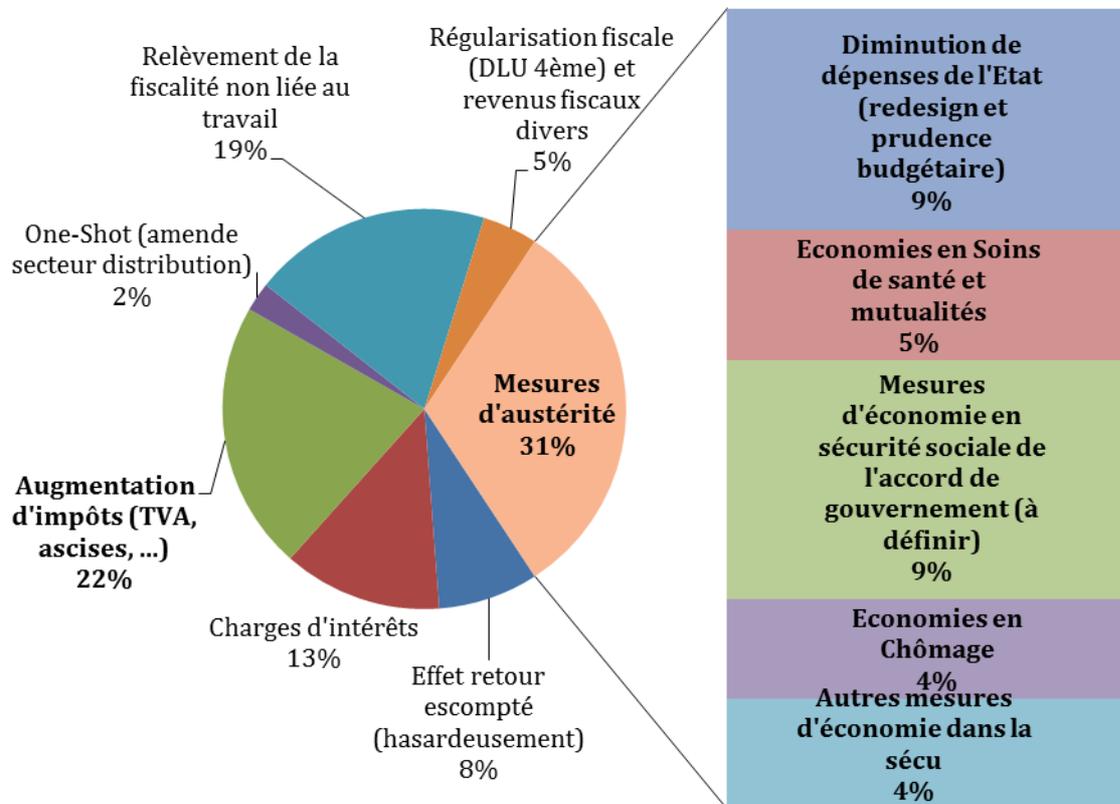
3. Analyse du financement du tax shift

Le bas du tableau 1 doit être également analysé pour avoir une vue complète sur le plan du gouvernement. A priori, le gouvernement souhaitait réaliser un tax shift équitable et social pour contre-balancer les mesures d'austérité imposées par le niveau européen et subies avec une dose de bonne volonté. Le seul constat que l'on puisse faire est qu'il s'agit d'un échec cinglant : pas de tax shift équitable ou social à l'horizon. Deux éléments majeurs peuvent être démontrés :

- Une **majorité du financement du tax shift pèse directement sur le citoyen contribuable belge**, en lui ponctionnant directement son pouvoir d'achat et en affaiblissant les services publics et la sécurité sociale.
- Une **minorité du financement du tax shift pèse de manière directe sur le capital**. Le gouvernement évite soigneusement de faire contribuer le capital de manière significative et durable.

Sur le premier point, il convient d'examiner le graphe 3.

**Graphe 3. D'où vient l'argent (tax shift 1 et 2 2015-2018)
Zoom sur l'austérité (Etat et Sécu)**



On constate dans ce graphe que **31% du financement du tax shift provient de mesures d'austérité**. Premièrement, 23% trouve leur source dans de nouvelles économies ponctionnées dans la sécurité sociale : 5% du financement du tax shift - soit 385 millions €- provient de nouvelles économies dans les soins de santé et mutuelles, 9%- soit 700 millions- sont des mesures d'économie en matière de sécurité sociale que doit encore définir le gouvernement, 4% - soit 293 millions - concerneront les chômeurs et 4% autres pourcent dans des domaines divers de la sécurité sociale. Ce principal poste de financement du tax shift n'a pourtant été mentionné dans aucune communication du gouvernement et relayé dans aucun article de la presse nationale. Manifestement, l'attention médiatique que le gouvernement a réussi à attirer sur certaines mesures symboliques telles que la taxe sur la spéculation et la taxe caïman (pourtant respectivement 14 fois et 1,5 fois plus faible que les économies exigées sur les soins de santé par exemple) ont efficacement servi de cache-sexe aux nouvelles coupures dans la sécurité sociale.

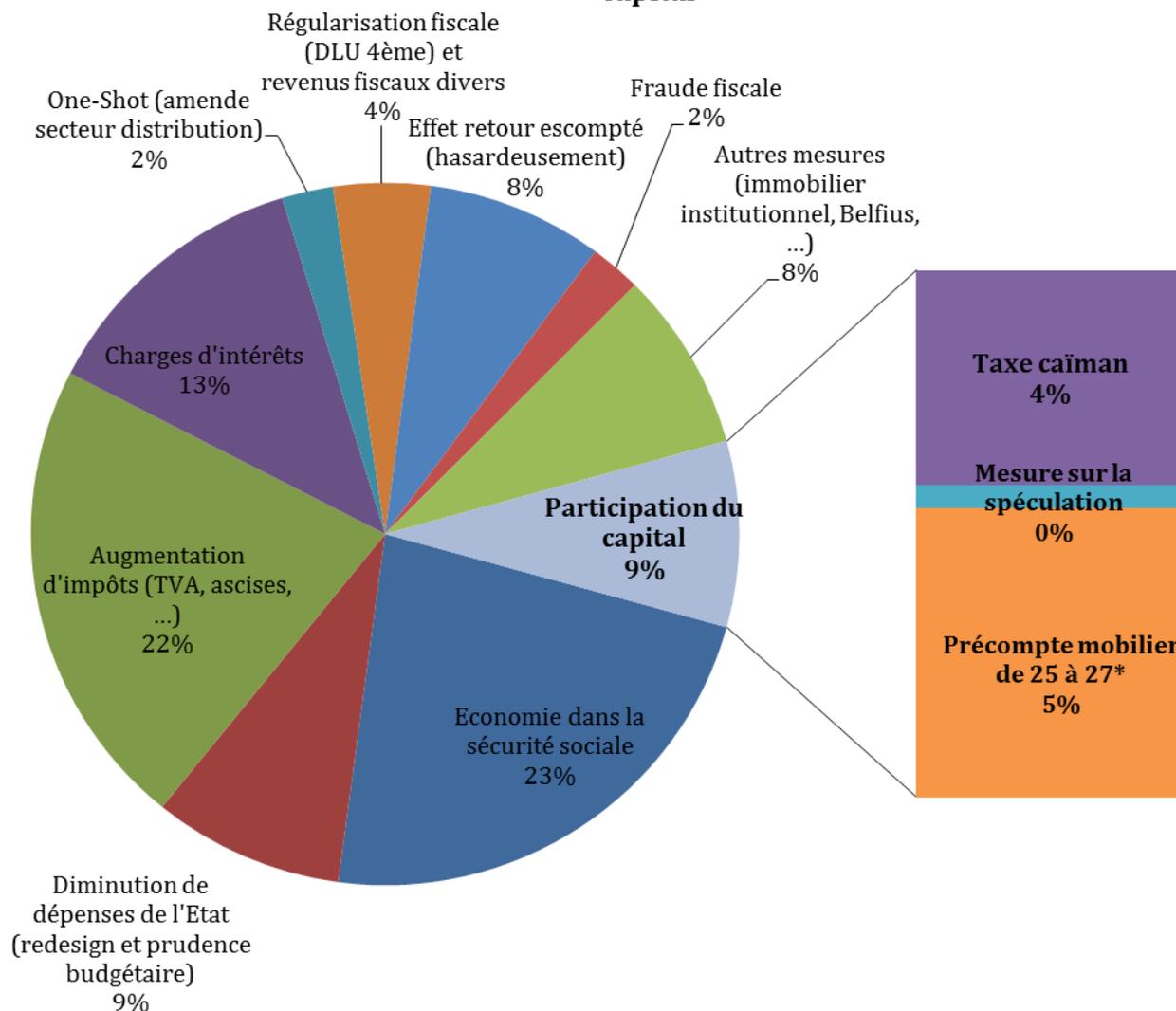
9% du financement du tax-shift - soit 650 millions € - concernent la diminution des dépenses de l'Etat (appelée pudiquement « Re-design » et « Prudence budgétaires renforcées sur les dépenses primaires »)

Ces mesures d'austérité, à hauteur de 31% du tax shift, ne sont donc pas visibles directement, quand bien même elles pèsent directement sur les citoyens. En effet, ces économies ne sont pas du salaire poche directement retiré mais enlèvent de la qualité de soins, de services publics, de protection sociale et coûteront au final aux citoyens à bas et moyens revenus. Elles augmenteront sans doute les inégalités déjà existantes.

Le second poste de financement du tax shift est celui qui a été le plus traité dans les médias : hausse de la TVA sur l'électricité et accises constituent 22% du financement du tax shift. **Mesures d'austérité sur les moyens collectifs et hausse de TVA/accises financent donc à eux seuls 53% du tax shift ! Ce n'est ni le capital, ni les entreprises qui passent à la caisse mais bien le contribuable.** Ce que le gouvernement donne d'une main, il le reprend d'une autre. **Autre manière de voir, la sécurité sociale (23% du financement) finance directement la réduction des cotisations patronales (18% des nouvelles mesures).**

On pourrait s'attendre à ce que le capital contribue pour le 47% restant du financement du tax shift. Le graphe 4 démontre que la réalité est on ne peut plus éloignée de cette attente. Le capital participe directement à hauteur de 9% du tax shift (4% pour la taxe caïman, 5% pour le relèvement du précompte mobilier, moins d'un pourcent pour les mesures sur la spéculation). Le reste du financement est à trouver dans des régularisations fiscales ou lutte contre la fraude qui ne sont en rien des mesures de contributions structurelles du capital, pas plus que les autres mesures fiscales non liées au travail (Belfius, Lotterie, taxe de l'immobilier institutionnel, ...). Bref, le gouvernement Michel a financé son tax shift en évitant soigneusement de faire contribuer le capital. **La sécurité sociale et l'Etat (donc in fine le travailleur) contribue 3 fois plus que le capital à ce tax shift qui bénéficie largement aux entreprises.** La justice sociale semble avoir disparu dans les couloirs de Val Duchesse.

Graphe 4. D'où vient l'argent - Zoom sur la maigreur de contribution du capital



Enfin, on ne peut que s'interroger sur la quantification de certaines masses dans le financement. Si l'on peut être certain que la volonté du gouvernement est de faire contribuer massivement l'Etat et la sécurité sociale, on est en droit de se demander si les estimations des recettes issues de la lutte contre la fraude fiscale, de la 4^{ème} régularisation fiscale ou des effets retours de ce tax shift – au total évalués à 900 millions – ne sont pas surestimés. Si tel est le cas, il est presque certain que les contrôles budgétaires d'ici à 2018 vont être encore plus douloureux pour la population et les institutions de solidarité belge.

Conclusions

Certes, les détails ne sont pas encore connus mais l'analyse des grandes lignes ne ment pas. Le tax shift s'annonce **injuste, inéquitable et inefficace**.

Injuste et inéquitable ?

Le financement trouvé est pour le moins suspect : 59% des mesures concernent les citoyens (en comptant l'enveloppe bien-être), et ceux-ci paient directement 53% du tax shift en sacrifiant la sécurité sociale, en voyant leurs pouvoirs publics et l'Etat amputé. Presque l'entièreté du « cadeau », ni défini ni garanti, présenté par le gouvernement. Michel aux bas salaires et moyens salaires provient des travailleurs eux-mêmes. Qui plus est en détricotant services publics et sécurité sociale, ainsi qu'en passant par la TVA et les assises, **ce sont ces mêmes bas et moyens revenus qui contribuent le plus durement à l'effort**. On pourrait également voir les choses sous un prisme différent : **les efforts des citoyens (travailleurs ou non) via la TVA, l'Etat et la sécurité sociale servent à financer des réductions de cotisations sociales dont on ne sait absolument pas si elles vont créer de l'emploi**.

Le reste du financement aurait, à tout le moins, dû provenir de manière aussi directe du capital. Ce n'est pas le cas : de manière directe, **le capital ne contribue que pour 9%, soit trois fois moins que les mesures d'austérité en sécurité sociale et services publics**. Le reste du financement du tax shift provient majoritairement de sources quantitativement incertaines (« effets retours », « diminution charge d'intérêts »,...). Gageons que cela ne se transformera pas une fois de plus en mesures d'austérité.

Inefficace ?

Le tax shift finance des mesures complètement inadaptées à la situation économique, tant pour les entreprises que pour les citoyens. Les grandes entreprises ne sont pas contraintes de créer de l'emploi ou de l'activité avec la manne financière reçue et rien n'indique que la mesure sera efficace. Plusieurs indices cependant : sur les dernières années, l'immense majorité des emplois créés l'ont été dans les secteurs non-marchands (titre service et services à la personne) et donc grâce à des emplois subsidiés. Les réductions successives de cotisation sociale n'ont rien changé à la création de l'emploi dans le secteur privé. Seule, une miraculeuse embellie économique sur le continent européen pousserait peut-être à de la création d'emplois dans ce contexte, certainement pas le système ici proposé. Un second indice encore : en France le pacte de responsabilité est similaire : réduction de cotisations dans l'espoir de créer de l'emploi. Les résultats tardent à voir le jour. Et pour cause, ce ne sont pas les réductions de cotisations qui créent l'emploi, ni même les entreprises elles-mêmes. Si leur carnet de commande est vide, si les conditions macroéconomiques (ex : revenu disponible que ce soit dans la demande intérieure, ou dans les marchés à l'exportation souvent européen) ne sont pas réunies, alors elles n'ont pas intérêt à embaucher. Il y a fort à parier qu'en

l'absence d'une conjoncture favorable, l'argent ici donné aux entreprises ne servent qu'à améliorer leurs comptes de résultats.

De plus, en s'attaquant frontalement à la sécurité sociale et donc aux secteurs non-marchand, le gouvernement affaiblit un des rares secteurs porteur d'emploi et de création de valeur ajoutée en bonne santé dans ce pays. Il se coupe d'investissements bienvenus dans un secteur en croissance que ce soit dans les infrastructures, dans les besoins de services à la personne à remplir que dans les moyens humains à consacrer.

Inefficace enfin, car en privant de pouvoir d'achat les citoyens, en affaiblissant la protection sociale, le gouvernement affaiblit les travailleurs eux-mêmes, et par conséquent la demande intérieure. En poursuivant les politiques d'austérité sous le prétexte d'un tax shift, le gouvernement hypothèque l'optique d'une reprise économique durable.

Annexe : Choix méthodologique pour l'analyse du tax shift

Le tableau du conclave budgétaire est avare en information. Son interprétation peut être multiple car il imbrique les mesures du tax shift présentées par le gouvernement et le budget de l'année 2016.

Le **tableau du conclave** met en lumière plusieurs éléments :

- Les **efforts budgétaires** à réaliser par le gouvernement pour respecter les impositions européennes. Après correction techniques, les montants sont mentionnés dans la ligne « Effort post-corrections techniques ».
- **L'affectation des mesures** du tax shift : le « tax shift 1 » reprend les mesures déjà annoncées avant juillet par le gouvernement et le « tax shift 2 » présente des nouvelles mesures (lignes « NOUVELLE POLITIQUE avec le détail dans les lignes suivantes).
- **5 volets de moyens qui reprennent les diverses sources de financement** trouvées par le gouvernement. On trouve d'abord les dépenses que le gouvernement ne fera plus et ce dans divers domaines (lignes « DEPENSES et suivantes). On trouve ensuite un volet sur des revenus que le gouvernement trouve (lignes « REVENUS » et suivantes). Le gouvernement mentionne également les moyens trouvés grâce à l'effet retour du tax shift (ligne « AUTRES »). Puis, le tableau présente un point spécifique au financement du tax shift (« FINANCIERING TAX SHIFT »). Et en fin de tableau, l'amende au secteur de la distribution est citée sous le volet « ONE-SHOTS ».

L'enjeu pour une analyse est de savoir quelles masses comparer avec quelles autres masses. Deux possibilités existent et sont présentées dans le tableau 2 :

- Soit on considère que le tax shift 1 et 2 forment un tout au vu de la communication gouvernementale et qu'ils sont financés par les 5 volets de moyens trouvés par le gouvernement. Dès lors, les moyens passés qui ont été trouvés pour financer les mesures déjà présentées pour le tax shift 1 seront alors utilisés pour financer les efforts budgétaires imposés par l'Europe.
- Soit on considère le tax shift 1 comme déjà réalisé, déjà financé et donc hors analyse. Dès lors, les moyens nouvellement dégagés (les 5 volets pré-cités) servent à financer les efforts budgétaires (55,5% des moyens servent à cela), le reste servant au tax shift pour des mesures en faveur des entreprises (23,9% des moyens) et pour des citoyens (20,6% des moyens).

Nous avons choisi la première méthodologie. Cela a du sens de comparer d'un côté toutes les mesures que le gouvernement veut mettre en place et de l'autre tous les moyens de financement. C'est la cohérence du tax shift qui alors analysée avec sa destination et ses sources de financement. C'est dans cet esprit que le gouvernement a présenté et communiqué sa réforme. En dépit de cela, la note présentée ici ne différerait dans l'analyse que sur le point 2 « analyse des mesures financées ». De même, en procédant à une analyse similaire avec la seconde méthodologie, les conclusions générales présentées ici ne différeraient pas substantiellement et gardent donc leur pertinence.

Contenu du tax shift 1 et 2 du gouvernement "Michel" (méthode choisie)			Contenu du tax shift 1 et 2 du gouvernement "Michel" (méthode alternative possible)		
Ce qu'on fait avec l'argent (2015-2018)			Ce qu'on fait avec l'argent (2015-2018)		
Total	7224	100,0%	Total	8287	100,0%
Mesures en faveur des entreprises	2970	41,1%	Mesures en faveur des entreprises	1980	23,9%
Pacte de compétitivité	960	13,3%			
Mesures pour les startups	30	0,4%			
Diminution des cotisations patronales	1320	18,3%	Diminution des cotisations patronales	1320	15,9%
Mesures pour les indépendants	430	6,0%	Mesures pour les indépendants	430	5,2%
Autres mesures	230	3,2%	Autres mesures	230	2,8%
Mesures en faveur des citoyens	4254	58,9%	Mesures en faveur des citoyens	1705	20,6%
Mesures en faveur du pouvoir d'achat des travailleurs	2996	41,5%	Mesures en faveur du pouvoir d'achat des travailleurs	1700	20,5%
Soc. Werkbonus bas salaire	119	1,6%			
Frais forfaitaires	900	12,5%			
Indépendants	150	2,1%			
Bas salaires	127	1,8%			
Mesures nouvelles pour bas et moyen salaires	1700	23,5%	Mesures nouvelles pour bas et moyen salaires	1700	20,5%
Mesures en faveur du pouvoir d'achat des allocataires sociaux	1258	17,4%	Mesures en faveur du pouvoir d'achat des allocataires sociaux	5	0,1%
Enveloppe bien-être	1253	17,3%			
Adaptation pensions pour enveloppe bien-être	5	0,1%	Adaptation pensions pour enveloppe bien-être	5	0,1%
			Effort budgétaire (dont 1 milliards non défini)	4602	55,5%

D'où vient l'argent (2015-2018)			D'où vient l'argent (2015-2018)		
Total	7456	100,0%	Total	7456	100,0%
Economie dans la sécurité sociale	1703	22,8%	Economie dans la sécurité sociale	1703	22,8%
Economies en Soins de santé et mutualités	385	5,2%	Economies en Soins de santé et mutualités	385	5,2%
Mesures d'économie en sécurité sociale de l'accord de gouvernement (à définir)	700	9,4%	Mesures d'économie en sécurité sociale de l'accord de gouvernement (à définir)	700	9,4%
Economies en Chômage	293	3,9%	Economies en Chômage	293	3,9%
Autres mesures d'économie dans la sécu	325	4,4%	Autres mesures d'économie dans la sécu	325	4,4%
Effet retour escompté (hasardeusement)	600	8,0%	Effet retour escompté (hasardeusement)	600	8,0%
Charges d'intérêts	950	12,7%	Charges d'intérêts	950	12,7%
Augmentation d'impôts (TVA, ascises, ...)	1620	21,7%	Augmentation d'impôts (TVA, ascises, ...)	1620	21,7%
Diminution de dépenses de l'Etat (redesign et prudence budgétaire)	650	8,7%	Diminution de dépenses de l'Etat (redesign et prudence budgétaire)	650	8,7%
Relèvement de la fiscalité non liée au travail	1429	19,2%	Relèvement de la fiscalité non liée au travail	1429	19,2%
Fiscalité sur le capital (caïman, spéculation, précompte à 27*)	638	8,6%	Fiscalité sur le capital (caïman, spéculation, précompte à 27*)	638	8,6%
Fraude fiscale	175	2,3%	Fraude fiscale	175	2,3%
Autres mesures (immobilier institutionnel, Belfius, ...)	616	8,3%	Autres mesures (immobilier institutionnel, Belfius, ...)	616	8,3%
One-Shot (amende secteur distribution)	174	2,3%	One-Shot (amende secteur distribution)	174	2,3%
Régularisation fiscale (DLU 4ème) et revenus fiscaux divers	330	4,4%	Régularisation fiscale (DLU 4ème) et revenus fiscaux divers	330	4,4%

rouge = anciennes mesures